Image not found or type unknown

Tribunal de police ou correctionnel ?

Par **dune57ia**, le **10/03/2011** à **16:25**

Bonjour,

Une plainte a été déposée pour coups et blessures. Le médecin a déclaré une ITT de 7 jours.
Le tribunal de police lors de la convocation des parties (2 ans après les faits) a demandé une expertise médicale du plaignant.
L'expertise conclue à une ITT de 7 jours et à une ITP de 20 jours.
L'affaire est-elle toujours du ressort du tribunal de police ou doit elle être transférée au tribunal correctionnel ?

je vous remercie de votre réponse.

Par **chris_ldv**, le **10/03/2011** à **16:42**

Bonjour,

A priori correctionnel:

http://vosdroits.service-public.fr/F1524.xhtml

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés